

Emploi en Algérie : concevoir et mettre en place une approche territoriale de développement local générant de l'emploi durable.

Mohamed Achir,

Enseignant chercheur FSEGC Université de Tizi-Ouzou :

Mohachir2000@yahoo.fr

Résumé :

Du fait de son importance aussi bien politique qu'économique, la politique de l'emploi s'inscrit, généralement, dans une stratégie globale de croissance et développement économique d'un pays. La politique de l'emploi peut prendre plusieurs formes et mécanismes mis en œuvre par des institutions et des dispositifs publics. Mais la pression exercée par les demandeurs d'emplois contraint les hommes politiques ou le gouvernement à proposer des solutions conjoncturelles et rapides permettant d'atténuer la demande sociale de l'emploi d'une part, et sans pour autant toucher aux intérêts de patronat, d'autre part.

Ces solutions conjoncturelles répondant dans la plus part des cas à des repositionnements politiques des gouvernements s'avèrent moins efficaces et parfois nuisible à l'activité économique créatrice de richesse. En Algérie, nous avons d'ailleurs pu observer la montée de l'activité spéculative commerciale générée par les dispositifs publics d'aides à la création d'entreprises et d'insertion.

Ces dispositifs ne prennent pas d'ailleurs ni la question territoriale comme variable d'orientation des aides à la création d'entreprises et

d'insertion des chômeurs, ni la relation des jeunes avec leur propre environnement économique ou leur territoire.

Nous allons, dans cet article, présenter en premier lieu les dispositifs publics de création et de promotion de l'emploi mis en place par l'Algérie depuis le début des années 1990. En suite, une on tentera de cerner les dysfonctionnements de ces dispositifs. Nous allons en dernier ressort développer une approche territoriale de développement local générant de l'emploi durable.

Emploi en Algérie : concevoir et mettre en place une approche territoriale de développement local générant de l'emploi durable.

Introduction

Du fait de son importance aussi bien politique qu'économique, la politique de l'emploi s'inscrit,

Généralement, dans une stratégie globale de croissance et développement économique d'un pays. La politique de l'emploi peut prendre plusieurs formes et mécanismes mis en œuvre par des institutions et des dispositifs publics. Mais la pression exercée par les demandeurs d'emplois contraint les décideurs politiques ou le gouvernement à proposer des solutions conjoncturelles et rapides permettant d'atténuer la demande sociale de l'emploi d'une part, et sans pour autant toucher aux intérêts de patronat, d'autre part.

Ces solutions conjoncturelles répondant dans la plus part des cas à des repositionnements politiques des gouvernements s'avèrent moins efficaces et parfois nuisible à l'activité économique créatrice de richesse. En Algérie, nous avons d'ailleurs pu observer la montée de l'activité spéculative commerciale générée par les dispositifs publics d'aides à la création d'entreprises et d'insertion.

Ces dispositifs ne prennent pas d'ailleurs ni la question territoriale comme variable d'orientation des aides à la création d'entreprises et d'insertion des chômeurs, ni la relation des jeunes avec leur propre environnement économique ou leur territoire.

Nous allons, dans cet article, présenter en premier lieu les dispositifs publics de création et de promotion de l'emploi mis en place par l'Algérie depuis le début des années 1990. En suite, on tentera de cerner les dysfonctionnements de ces dispositifs. Nous allons en

dernier ressort développer une approche territoriale de développement local générant de l'emploi durable.

Les dispositifs de création d'emploi

En Algérie dans le cadre de la promotion de l'emploi entrepreneurial et salarial on souligne trois dispositifs et des mesures réglementaires incitatives. En effet, dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat on relève l'ANSJ, la CNAC et l'ANGEM.

1. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) a été créée par les pouvoirs publics en 1996¹, suite à la réforme apportée au dispositif d'insertion professionnelle des jeunes mis en place en 1990. Elle est chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs d'idées de projets de création d'entreprises. Devenue opérationnelle depuis le deuxième semestre 1997, cette agence constitue une des solutions préconisées au traitement de la question du chômage durant la phase de transition vers l'économie de marché.

Ce dispositif s'est fixé deux objectifs principaux :

- Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs âgés entre 18 et 35 ans ;
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

L'ANSEJ a été accompagnée par la création d'un organisme qui sera chargé du suivi et du contrôle de ce soutien à l'emploi de jeunes et un compte d'affectation spéciale du Trésor n°302 intitulé « **Fond National de Soutien à l'Emploi des Jeunes** » dont l'ordonnateur principal est le ministre chargé de l'emploi et dont la gestion est

¹Cette nouvelle version de soutien à l'emploi des jeunes par la création de micro entreprises est née grâce au forum international sur l'emploi de jeunes, organisé par le CNES en 1996.

assurée par l'Agence (ANSEJ) a été créée par le décret exécutif n°96 du 8 septembre 1996.

Modalité et fonctionnement

L'Agence est chargée de mettre à la disposition des jeunes promoteurs les informations de nature économique, technologique, législative et réglementaire, relatives à l'exercice de leurs activités, à travers la création d'une banque de projets économiquement et socialement utiles, le conseil et l'assistance des jeunes dans le montage financier et la mobilisation des crédits, la signature de conventions avec tout organisme, entreprise ou institution administrative publique ayant pour objet de faire réaliser pour les comptes de l'Agence, des programmes de formation, emploi ou de pré emploi auprès des employeurs privés ou publics.

Pour être éligible au crédit, le chômeur doit participer avec un apport personnel qui dépend du montant du prêt accordé, qui peut aller jusqu'à 10 millions de DA (soit 100 000 euros). Le demandeur doit présenter des garanties réelles comme l'hypothèque. Il est également possible une association de trois chômeurs pour souscrire au dispositif. Une fois le dossier est accepté par l'administration y afférente, une commission composée de la banque de financement et de l'ANSEJ statuera sur le dossier. Le financement est donc triangulaire, 30% par l'ANSEJ, 5% ou 10% par les bénéficiaires, le reste est financé par la banque sollicitée.

Les avantages accordés par l'ANSEJ

Plusieurs avantages sont octroyés par l'agence on cite à titre d'exemple : des avantages fiscaux (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation); de l'assistance à titre gracieux (accueil – information – accompagnement - formation); ainsi que des aides financières (Prêt Non Rémunérés – bonification des intérêts bancaires).

2. L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM)

Le micro crédit a été Lancé pour la première fois en Algérie en 1999. Bien qu'il ait permis la création de plus de 150.000 activités¹, il n'a pas vraiment atteint les objectifs escomptés par les pouvoirs publics en raison d'un manque d'accompagnement dans le lancement et la réalisation des projets. C'est pour remédier à ces insuffisances qu'intervient la création de L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, via le décret exclusif n° 04-14 du 22/01/2004. L'agence est considérée comme un moyen de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leurs propre activité. L'agence est dotée d'une direction générale et elle est représentée par un réseau de 49 coordinations de wilayas appuyées par des cellules d'accompagnement au niveau de 85 pour cent des daïras du pays. Ce réseau de proximité a pour objectif le meilleur ciblage des personnes nécessiteuses et l'accompagnement participatif des bénéficiaires du micro crédit.

Les prestations de l'ANGEM

L'agence présente plusieurs services descriptifs

Gestion du dispositif du micro crédit ;

Soutien, conseil et accompagnement ;

Notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif ;

Suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM ;

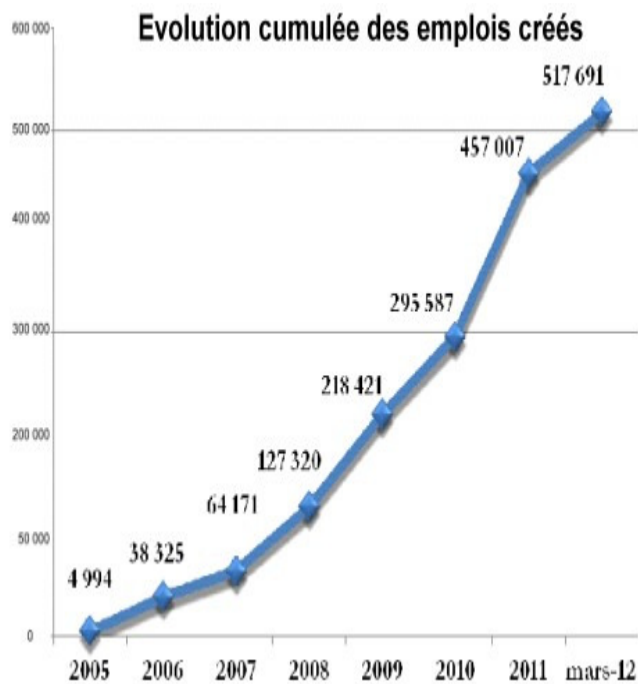
¹Ce constat a été relevé lors du séminaire international organisé en décembre 2002 sur « l'expérience du micro crédit en Algérie ». Les recommandations faites lors de ce regroupement d'experts de la micro finance ont conduit à la création d'une institution spécialisée dénommée « Agence Nationale de Gestion du micro crédit » créée par le décret exécutif n 04-14 du 22 janvier 2004.

Entretien des relations permanentes avec les banques ;
 Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus ;
 Organisation de salons (exposition – vente) régionaux et nationaux des produits du micro crédit ;
 Formation du personnel chargé de la gestion du dispositif

Tableau N°01 : Tableau récapitulatif des modalités de financement de l'ANGEM.

Type de financement	Modalités
<i>Financement mixte ANGEM – promoteur, achat de matières premières</i>	Achat de matières premières. Ils ne dépassent pas 30 000 DA. La période de remboursement s'étale sur 12 mois avec 3 mois de différé.
<i>Financement mixte Banque – Promoteur, création d'activité</i>	Des microcrédits se situant entre 50 000 DA et 100 000 DA, octroyés par la banque, destinés à l'achat de petits équipements ; Le crédit bancaire varie entre 95 et 97% du montant demandé ; l'apport du bénéficiaire varie entre 3 et 5%, selon la zone d'implantation du projet (sud ou hauts plateaux).
<i>Financement triangulaire ANGEM – Banque – Promoteur</i>	- Crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activité ; - Le montant du projet se situe entre 100 000 DA et 400 000 DA : un prêt bancaire de 70% ; un prêt ANGEM non rémunéré de 25% à 27% ; un apport personnel qui varie entre 3 et 5% selon la zone d'implantation.

Source : conçu par nous-mêmes à partir des documents de l'ANGEM.



Source : données de l'ANGEM

3. La Caisse nationale de l'assurance chômage (CNAC)

La caisse nationale de l'assurance chômage créée en 1994, spécialement pour amortir les conséquences du licenciement massif des travailleurs suite aux mesures du plan d'ajustement structurel (PAS). Elle a commencé en 1998 un programme de soutien des chômeurs promoteurs d'activités et âgés entre 35 et 50 ans.

Un comité de sélection et de validation, dans lequel siègent les représentants des banques et des chambres professionnelles et qui a pour rôle d'évaluer et valider les projets de création d'activités au regard de leur viabilité économique, sélectionne les dossiers à financer.

Le financement du projet est passé de 5 millions de dinars à 10 millions de dinars. Les secteurs d'activité prévus par la réglementation

couvrent toutes les activités de production de biens et services à l'exception de la revente en l'état. Les secteurs éligibles peuvent être l'agriculture et la pêche, l'hydraulique, etc. Les zones du Sud et des Hauts plateaux sont privilégiées. Les avantages consentis par la CNAC consistent en un prêt non rémunéré (sans intérêts). L'accompagnement est appuyé par une formation à la gestion de l'entreprise. Pour les promoteurs qui détiendraient un savoir-faire dans l'activité projetée et ne possédant pas de diplômes ou d'attestations de travail justifiant ce savoir-faire, ils sont orientés par la CNAC vers des organismes formateurs conventionnés pour la validation de la qualification.

Développer une approche territorialisée de l'emploi

La politique de développement territorial constitue une partie de la politique du développement dont la modulation est focalisée sur la dimension territoriale ou spatiale. « Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale » (Baudelle (G.), Guy (C.), Mérenne-Schoumaker (B.), 2011). En effet, Le développement local n'est pas un résultat d'importation massive de technologie mais un processus d'adaptation créative qui intègre les spécificités et potentialité locales dans un système productif local qui coordonne les différents acteurs locaux.

L'emploi à l'instar besoins énormes et des exigences des citoyens notamment les jeunes est considéré comme une demande essentielle au quelle les territoires doivent trouver des remèdes adaptés. Pour ce, le territoire doit être doté d'une action territoriale relative au travail, à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la mise à niveau des compétences à travers aussi la territorialisation des dispositifs émanant de l'Etat, des Wilaya et des communes.

Une dynamique de micro-entrepreneuriat intégrée dans le territoire

Un développement local intégré émane des aspirations des acteurs et répond aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'acteurs. La valorisation des ressources et des potentialités locales à travers l'identification des attentes et des initiatives locales peut faire émerger des microprojets d'investissement et créer une chaîne économique intégrée et durable. Ceci, engendre une dynamique micro-entrepreneuriale adaptée au contexte socioéconomique et géographique. A travers des actions territoriales bien réfléchies, adaptées et ciblées, les projets d'investissement ne génèrent pas des résistances au changement par les populations locales. « *Plus qu'un système productif territorialisé, un territoire en développement est une stratégie collective qui anticipe les problèmes et secrète les solutions correspondantes* » (Grefe (X.), 2002, p.97)

La mise en place dans un territoire d'un partenariat multi-acteurs, contribuent à l'efficacité et à l'innovation dans l'emploi, la formation, et l'insertion sociale. Des études empiriques effectuées dans des territoires défavorisés ou touchés par les délocalisations industrielles, ont montrés que la coordination des institutions chargées de la promotion de l'emploi et de la formation avec les confédérations d'entrepreneurs, les universités, les centres de formation professionnels et la société civile, contribue efficacement en termes de création d'emplois durables et de mise à niveau des salariés.

Créer des emplois durables dans l'économie sociale et solidaire

Les dispositifs et instruments de l'Etat doivent être orientés et adaptés à des territoires à travers une mise en valeur des systèmes productifs locaux et des activités de l'économie sociale et solidaire. En Algérie, l'économie sociale et solidaire existe sous sa propre forme institutionnelle et informelle. Elle est différente de l'économie sociale et solidaire qui se développe en France via notamment les coopératives, mutuelles et associations. Des pratiques économiques même financières traditionnelles peuvent être institutionnalisés et créer une dynamique économique alternative adaptée aux spécificités et valeurs des territoires. Dans ce cadre, les dispositifs doivent êtres

adaptés aux formes structurels traditionnels des pratiques économiques relevant de l'agriculture, l'artisanat, le commerce, le tourisme et la micro-finance.

Décentraliser les dispositifs territoriaux de l'emploi

La décentralisation, déconcentration et territorialisation des interventions de l'Etat nécessite une nouvelle restructuration institutionnelle de la politique de l'emploi à travers les institutions décentralisées et déconcentrées de l'Etat. En Algérie, par exemple, il est nécessaire de reconnaître la légitimité et la spécificité de chaque territoire pour que le développement soit durable. En effet, la création d'une zone d'activité ou la viabilisation des espaces commerciaux dans un territoire ne peut pas endiguer le problème de chômage. Toute action visant à créer de l'emploi dans un territoire doit être précédée d'une observation et d'un diagnostic sur les capacités de développement territorial. Des enquêtes retraçant les besoins réels en termes de formation et d'insertion doivent accompagner la mise en place des actions visant la résorption du chômage. Par conséquent, le territoire doit être doté d'institutions décentralisées et déconcentrées qui conçoivent les dispositifs de création d'emploi et de la promotion de l'entrepreneuriat d'une manière ascendante, c'est-à-dire en partant du bas. Les dispositifs parachutés et uniformes comme le fameux dispositif de création de cent locaux par commune ne sont en réalité que des leurres d'une apparence gigantesque mais d'une efficacité mitigée.

Conclusion

Malgré la panoplie des dispositifs mis en place depuis notamment la décennie 1990, la question de chômage surtout auprès des jeunes diplômés demeure problématique. Les dispositifs comme l'ANSEJ, CNAC, ANGEM, ont certes contribué à atténué la misère de quelques milliers de jeunes chômeurs, mais les résultant sont vraiment loin des effets escomptés. Cela, est d'ailleurs, est constaté lors de la stratégie des industries industrialisantes, des années 1970, qui en réalité, malgré l'importance et l'ambition du programme, a encouru un échec. A ce titre les spécialistes de l'économie de développement (Abdelkader Sid Ahmed, 2000, Hacem Zaoual, 2006) ont soulevé la question de modèle de développement

parachuté et qui ne prends pas en considérations, l'histoire, les cultures et les spécificités des territoires locaux.

Bibliographie

Abdelkader SID Ahmed, « un projet pour l'Algérie : Eléments pour un réel partenariat Euro-Méditerranéen Préface de Celso FURTAAO, PUBLISUD, 1995.

A.BOUZIDI : « Des statistiques fiables : un besoin urgent »Le Quotidien d'Oran jeudi 11 novembre 2004.

DAHMANI Ahmed (1999), « L'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes

Ministre du travail de l'emploi et des affaires sociales : «Emploi », Revue publiée au 30 mars 1989.

Rapport sur l'évaluation des dispositifs d'emploi : Revue publiée par CNES en 2002.

Bureau international du travail (BIT) :« Marché du travail et emploi en Algérie », élément pour une politique nationale de l'emploi, Revue publiée par le BIT 2003.

Direction générale de l'emploi et de l'insertion : Quatre (04) nouveaux dispositifs pour l'emploi en 2004, Revue Janvier 2004.

Agence nationale de développement social : Revue sur les dispositifs d'emploi septembre 2005.

Office National des Statistiques –ONS , www.ons.dz